Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 78 (1951)

Heft: 8

Artikel: Les échos du mois : un "Office romand" de la langue française ?

Autor: Nicollier, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-227787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les échos du mois

Un "Office romand" de la langue française?

On lit dans la Gazette de Lausanne du mardi 3 avril, sous le titre : Qu'en pensez-vous ? Faut-il créer un « Office romand » de la langue française ? l'intéressant article suivant signé Jean Nicollier :

C'est là ce que se demande (Journal de Montreux du 27 mars). M. Camille Dudan, directeur du Collège classique cantonal. Derechef, se pose le problème de notre langue dont la donnée pourrait être : « Français de Suisse, sommes-nous différents des Français de France? »

M. Dudan n'est pas seul à entrer en lice. Ces derniers mois. le Conteur Vaudois a déjà mis aux prises les défenseurs parfois passionnés du parler local (ou régional) triomphant et ceux qui, sans jeter le discrédit sur la langue et les expressions du cru, jugent que l'écrivain doit s'exprimer de façon à être compris sans efforts à Paris comme à Lausanne, à Bruxelles comme à Lyon.

Certes, vien n'est plus français que les dialectes franco-provençaux dont nous sommes. Le « vaudois notre langue » a son prix à condition de demeurer à sa juste place : une place modeste, celle qu'aux côtés du pur français digne de ce terme, le breton, le provençal, le belge ont le droit de revendiquer sans prétendre, toute-fois, jusqu'à s'arroger le premier rang, le rang unique.

En effet, éclectiques et larges d'idées et d'opinions, nous devons éviter les exagérations chauvines. Je crains, pour ma part, que la création éventuelle d'un « Office romand de la langue française » avec tout ce que le mot suppose de bureaucratique et... d'officieux, n'aille à fin contraire des intentions, sans doute pures, de M. Dudan. Beaucoup — qui ne demandent chez nous que cela — en prendraient prétexte pour accorder force de loi à des expressions pittoresques et, même, charmantes, auxquelles il est, néanmoins, difficile de délivrer, révérence parler, un permis d'exportation.

Nous avons le droit, oui, de défendre l'existence trop précaire de nos patois. Nous avons aussi celui de saluer la couleur de vieux mots de chez nous à la saveur exquise. Mais notre devoir, lui, consiste à lutter contre nos pires ennemis : les germanismes amoureusement propagés et cultivés par les messieurs « Lebureau » de Berne et d'ailleurs : les anglicismes soutenus par les gens des stades.

Nous commettons de nombreux péchés pas toujours mignons. Nous nous montrons imprécis, gauches, diffus. En renonçant à ces penchants, nous rendrons un plus réel service au français littéraire, au français de France tout éclairé de latinisme et d'hellénisme, qu'en lâchant la bride à une paresse déjà évidente, sous l'égide d'un « Office romand » qui serait appelé, en notre lieu et place, à décider de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas.

Pas tant d'« office » mais une reprise de contact sérieuse avec l'âme de nos cantons romands!

Oui!